

PLUi de Marseille : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 3 août 2026



Le zonage en chiffres

Zones délimitées

Zones urbaines (U)

Zones à urbaniser (AU)

Zones agricoles (A)

Zones naturelles (N)

Le document en vigueur

Document en vigueur

Document

Version du

Partition GPU

Règlement officiel (PDF)

Ce que nous avons pu lire

Marseille en chiffres : habitants, âges, emploi, revenus

Population municipale

Évolution de la population depuis 2012

Densité de population

Superficie

Naissances de 2021 à 2025

Décès de 2021 à 2025

Moins de 15 ans

15 à 24 ans

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/marseille-13055>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Marseille : zonage, règlement et permis de construire (suite)

25 à 39 ans

40 à 54 ans

55 à 64 ans

65 à 79 ans

80 ans ou plus

Indice de vieillissement

Actifs de 15 à 64 ans

Taux d'activité des 15-64 ans

Taux d'emploi des 15-64 ans

Taux de chômage (recensement)

Retraités parmi les 15 ans ou plus

Élèves et étudiants parmi les 15 ans ou plus

Niveau de vie médian

Taux de pauvreté

Établissements employeurs

Établissements de commerce, transports et services

Établissements industriels

Établissements de la construction

Établissements agricoles

Établissements publics, d'enseignement, de santé et d'action

Établissements de 10 salariés ou plus

Emplois salariés dans la commune

Logements

Part des résidences secondaires

Part des logements vacants

Ménages propriétaires

Commerces, santé, écoles et services à Marseille

Équipements et services recensés

Équipements pour 1 000 habitants

Commerces

Commerces pour 1 000 habitants

Hypermarchés et grands magasins

Supermarchés et magasins multi-commerces

Supérettes et épiceries

Boulangeries-pâtisseries

Boucheries-charcuteries

Restaurants et restauration rapide

Restaurants pour 1 000 habitants

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN - ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/marseille-13055>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Marseille : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Équipements de santé et d'action sociale

Médecins généralistes libéraux

Médecins généralistes libéraux pour 1 000 habitants

Pharmacies

Pharmacies pour 1 000 habitants

Chirurgiens-dentistes libéraux

Chirurgiens-dentistes libéraux pour 1 000 habitants

Infirmiers libéraux

Masseurs-kinésithérapeutes libéraux

Maisons de santé pluridisciplinaires

Services d'urgences

Établissements d'enseignement

Écoles maternelles, primaires et élémentaires

Collèges

Lycées

Services pour les particuliers

Bureaux, relais et agences de poste

Banques et caisses d'épargne

France services

Gares de voyageurs

Part des locaux raccordables à la fibre

Locaux raccordables à la fibre (FttH)

Locaux (logements et locaux professionnels)

Zone de déploiement de la fibre

Équipements recensés au

Déploiements de la fibre au

La qualité de l'eau du robinet à Marseille

Part des prélèvements conformes aux limites de qualité

Prélèvements jugés sur les limites de qualité

Prélèvements non conformes aux limites de qualité

Conformité microbiologique

Prélèvements analysés en microbiologie

Prélèvements non conformes en microbiologie

Conformité physico-chimique

Prélèvements analysés en physico-chimie

Prélèvements non conformes en physico-chimie

Prélèvements conformes dans le cadre d'une dérogation

Nitrates : teneur moyenne

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/marseille-13055>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Marseille : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Nitrates : teneur la plus élevée

Mesures de nitrates dans l'année

Mesures de nitrates au-delà de la limite de qualité

Nitrates : limite de qualité

Réseaux de distribution qui alimentent la commune

Prélèvements du contrôle sanitaire dans l'année

Dernier prélèvement de l'année

Année des prélèvements

Analyse PESTEL de Marseille : politique, économie, société, technologie, environnement, droit

Population municipale

Les risques naturels et technologiques à Marseille

Dernière décision au Journal officiel

Phénomène naturel

Publié au Journal officiel le

Motivation de la décision

L'arrêté sur Légifrance

Risques majeurs recensés

Reconnaitances de l'état de catastrophe naturelle

Dernier événement reconnu, commencé le

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Risques couverts par ces plans

Plans de prévention des risques technologiques approuvés

Base GASPAREX extraite le

Le site patrimonial remarquable de Marseille

Sites patrimoniaux remarquables

Plan de gestion en vigueur

Première protection créée le

Plan en vigueur du

La liste des zones urbaines et à urbaniser

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

La mairie de Marseille

Maire

En fonction depuis le

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/marseille-13055>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fixe les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Marseille : zonage, règlement et permis de construire (suite)

[Échelon du maire](#)
[Membres du conseil municipal](#)
[Adjoints au maire](#)
[Intercommunalité](#)
[Adresse de la mairie](#)
[Horaires d'ouverture](#)
[Site internet de la mairie](#)
[Fiche officielle de la mairie](#)
[Fiche de l'annuaire mise à jour le](#)
[Annuaire de l'administration du](#)
[Répertoire des élus mis à jour le](#)

Situation administrative

[Code INSEE](#)
[Code postal](#)
[Intercommunalité](#)
[Département](#)
[Région](#)

L'évolution du zonage

[Zones délimitées — 14 octobre 2026](#)

L'urbanisme dans les communes voisines

[Marseille 6e Arrondissement \(0,8 km\)](#)
[Marseille 5e Arrondissement \(2,1 km\)](#)
[Marseille 1er Arrondissement \(2,2 km\)](#)
[Marseille 4e Arrondissement \(3,3 km\)](#)
[Marseille 3e Arrondissement \(3,4 km\)](#)
[Marseille 10e Arrondissement \(3,6 km\)](#)
[Marseille 7e Arrondissement \(4,3 km\)](#)
[Marseille 2e Arrondissement \(5,3 km\)](#)
[Marseille 12e Arrondissement \(5,8 km\)](#)
[Marseille 14e Arrondissement \(7,4 km\)](#)
[Marseille 9e Arrondissement \(7,6 km\)](#)
[Marseille 11e Arrondissement \(8,0 km\)](#)
[Marseille 15e Arrondissement \(8,2 km\)](#)
[Marseille 8e Arrondissement \(8,5 km\)](#)
[Marseille 13e Arrondissement \(9,0 km\)](#)
[Marseille 16e Arrondissement \(10,7 km\)](#)

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/marseille-13055>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Marseille : zonage, règlement et permis de construire (suite)

La Penne-sur-Huveaune (11,2 km)

Plan-de-Cuques (11,5 km)

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/marseille-13055>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.